

MODIFICATIONS POUR LA SAISON 2015-2016

REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES NATIONALES

- PARTIE FIXE -

Article 12.2 – Terrains – Installations - Matériels

L'équipe recevant devra mettre à disposition de l'équipe visiteuse des bouteilles d'eau minérale (minimum 1 litre par joueur).

Article 17.1 – Feuille de match

Dans ce cas, l'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter :

- Le double de sa licence (exemplaire FFVB sans photo) portant, si nécessaire, les mentions relatives aux surclassements.**
- La liste PDF des licenciés du GSA sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement. Cette liste PDF devra être éditée au plus tôt la veille de la rencontre.**

CONSIGNES RGEN – PARTIE FIXE

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait **IMMEDIATEMENT (H-30')**.

Le principe d'autoriser une équipe incomplète jusqu'à l'heure du match est supprimé.

Le 1^{er} arbitre demande aux capitaines et entraîneurs s'ils ont vérifié la composition de leurs équipes, propose au capitaine de chacune des deux équipes de vérifier la composition et les licences de l'équipe adverse et demande aux capitaines des deux équipes s'ils ont des réclamations à formuler sur la qualification des joueurs adverses et sur l'organisation matérielle de la rencontre et leurs demande de signer la feuille de match.

REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES NATIONALES - PARTIE FIXE -

- Il n'est plus possible :
- de modifier la composition des équipes, sauf si au cours des trente (30) minutes qui précèdent le début de la rencontre un joueur régulièrement inscrit sur la feuille de match se blesse et que la blessure du joueur a pour conséquence de rendre son équipe incomplète ; dans cette circonstance, et si cela est possible, l'arbitre doit autoriser le remplacement du joueur blessé sans pour cela différer le coup d'envoi de la rencontre. Le joueur blessé sera rayé de la composition de l'équipe.
- Après avoir contrôlé la conformité du terrain, dimension, hauteur de filet, installations des antennes, 29 minutes avant le début de la rencontre, le premier arbitre procède au tirage au sort.

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS PROTOCOLE FFVB

-H-30' : clôture de la FDM

-H-29' : tirage au sort – signature de la FDM par les capitaines et entraîneurs

Au tirage au sort, les capitaines d'équipes sont autorisés à être vêtus de leur maillot d'échauffement

-H-15' : vérification filet par les arbitres, les équipes regagnent leur banc pour revêtir leur maillot de match

-H-14' : le 1^{er} arbitre siffle pour signaler le début de l'échauffement officiel (10')

-H-12' : le 2nd arbitre doit aller récupérer auprès des entraîneurs les fiches de positions du 1^{er} set

-H-4' : le 1^{er} arbitre siffle la fin de l'échauffement, les équipes regagnent leur banc

-H : début de la rencontre

NOTA :

Lors de deux implantations successives, si le match suivant ne peut pas débiter à l'heure officielle, ce dernier commencera 30 minutes après que la feuille de match de la 2nde rencontre soit terminée de toutes formalités administratives. A l'issue, le tirage au sort pourra être effectué.

REGLEMENT GENERAL DE L'ARBITRAGE

Obligations d'arbitres jeunes :

Chaque GSA engageant une équipe en coupe de France Jeunes devra mettre à disposition de sa CRA un jeune arbitre remplissant l'un des critères suivants :

- Posséder le grade d'arbitre-jeune (grade FFVB),
- Être Jeune-Officiel UNSS (niveau requis UNSS National ou Académique minimum),
- Être arbitre de 21 ans maximum (arbitre Départemental ou arbitre FFSU niveau 2). Cet arbitre, proposé par les clubs, pourra remplir déjà une obligation d'un autre club (ici le prêt du jeune arbitre est possible).

REGLEMENT GENERAL DE L'ARBITRAGE

Article 3 : Classification des arbitres, marqueurs et juges de lignes

➤ ARBITRE VOLLEY-BALL FÉDÉRAL

- Être licencié (LICENCE COMPETITION VOLLEY-BALL ou ENCADREMENT) à la FFVB,
- Avoir officié comme arbitre ligue pendant une période d'au moins 2 années,
- Avoir 51 ans maximum le premier jour du premier stage.

REGLEMENT GENERAL DE L'ARBITRAGE

Article 4 : La formation

Arbitre LIGUE : 13 sur 20. Entre 10 et 13 sur 20, le candidat sera évalué lors d'une épreuve orale de rattrapage portant sur des situations de matchs et/ou sur les lois du jeu.

➤ Les panels

Un âge limite est fixé :

- **pour faire partie du panel B : ne pas avoir 58 ans au 1er jour de la saison sportive,**
- **pour faire partie du panel C : ne pas avoir 60 ans au 1er jour de la saison sportive.**

REGLEMENT GENERAL DE L'ARBITRAGE

Article 9 : Discipline du corps arbitral

Les arbitres sont tenus de respecter les priorités suivantes en matière de désignations ou de remplacements effectués par une commission d'arbitrage, dans l'ordre qui suit :

- 1- Rencontre internationale (arbitre ou arbitre de réserve) 2- Rencontre LNV**
- 3- Rencontre Elite Féminine (EF) ou Elite Masculine (EM)**
- 4- Juge de ligne (rencontres officielles internationales ou LNV)**
- 5- Autre rencontre Nationale**
- 6- Championnat régional**
- 7- Championnat départemental**

REGLEMENT GENERAL DE L'ARBITRAGE

Les arbitres devront mettre à jour leurs indisponibilités dans leur espace personnel.

En cas d'indisponibilité à l'une ou l'autre des rencontres couplées (Elite / N2 – N3), sur un week-end (samedi-dimanche), l'ensemble des rencontres sera retiré à l'arbitre concerné. Dans ce cas, les désignations de N2 ou N3 peuvent être redistribuées par la CCA à une CRA.



BAREME SAISON 2015 / 2016

ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL FINANCIER MONTANTS DES AMENDES ET DROITS Application pour la Saison 2015/2016

INDEMNITES D'ARBITRAGE

DIVISIONS	1ER ARBITRE	2EME ARBITRE	MARQUEUR
ELITE M&F	35 €	35 €	10 €
NAT 2 M&F	30 €	30 €	10 €
NAT 3 M&F	27 €	27 €	10 €
Indemnité complémentaire d'arbitrage de match en semaine Arbitre de réserve (match international) – Championnat de France	150 € pour l'arbitre extérieur à la Ligue (réglée par la FFVB)		
Indemnité complémentaire d'arbitrage match le dimanche après 17h00	90 € (réglée par la FFVB)		
Frais hôteliers pris en charge si distance supérieure à 200 Km (sur présentation de justificatif)	plafonnés à 70 € sur Paris plafonnés à 60 € en Province		
Rencontres couplées Match vendredi/samedi et/ou samedi/dimanche	Un repas plafonné à 20 € sur présentation de justificatif est pris en charge sur le repas de midi du 2 ^{ème} match. Conditions de distance inchangées		
COUPE DE FRANCE JEUNES Tournoi à 3 équipes	Besoin : 2 arbitres	Marqueur	
M20, M17, M15	21 € par équipe et par arbitre		10 €
M13 (un seul arbitre par tournoi)	21 € par équipe		10 €
COUPE DE FRANCE JEUNES Tournoi à 4 équipes	Besoin : 2 arbitres		
M20, M17, M15	4 arbitres : 63 € par équipe 3 arbitres : 48 € par équipe 2 arbitres : 32 € par équipe		15 €
M13 (deux arbitres par tournoi)	32 € par équipe et par arbitre		15 €
Coupees de France jeunes	Forfait repas plafonné à 10 € sur présentation de justificatif (réglé par la FFVB)		
Coupe de France seniors LNV/FFVB	Voir cahier des charges en vigueur		
Matchs internationaux Arbitre de réserve (à l'exception des Coupes d'Europe)	100 € par jour de présence + déplacement organisé par la CCA		
Matchs internationaux	75 € par jour de présence + frais de déplacement Indemnité complémentaire match en semaine : 150 € pour l'arbitre extérieur à la Ligue		
Coupe d'Europe (à la charge de l'organisateur) Champion's League, Challenge Cup et CEV CUP Arbitre de réserve (désigné par la CCA) : Voir le cahier des charges de la CEV	Les arbitres (extérieurs à la Ligue) devront contacter Les clubs pour les modalités de déplacement et de séjour. Si déplacement en voiture : indemnité CEV + Km (si autorisation préalable de la CCA)		
Juges de lignes (rencontres internationales ou phases finales)	50 € + frais de déplacement		
Marqueurs (rencontres internationales ou phases finales)	35 € + frais de déplacement		
Formation CCA encadrement de stage	50 €/jour + frais de déplacement		
Formation CCA Observations/supervisions d'arbitres	70 €/jour + frais de déplacement		
Beach volley tournois internationaux (hors désignations FIVB ou CEV)	75 € par jour de présence + déplacements organisés par la CCA		
Beach volley tournois nationaux Arbitres, Juges Arbitres, Superviseur	80 € par jour de présence		

SECTEUR ARBITRAGE – MODALITES DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT VOLLEY-BALL Indemnité kilométrique Aller/Retour	0,30€/km
REMBOURSEMENT BEACH VOLLEY	<p>Si co-voiturage : indemnité kilométrique aller/retour 0.40 €/Km Accord CCA nécessaire</p> <p>Si déplacement individuel : 0.30 €/Km si déplacement <300 Km Si >300 Km : prise en charge par la CCA (train/avion)</p>